

2026/18



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée ZA Le Pountet 32300 Mirande -Tél : 05 62 66 72 90

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai à dix-sept heures trente minutes,  
Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle André Beaudran 32300 MIRANDE sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY Francis – Président sortant.

Date de la convocation : 11 mai 2026

Nombre de membres : 92 Présents : 67 Procuration (s) : 0 Quorum : 47

Absents excusés et représentés (15) : GILLES Pierre et QUINCY Philippe, délégués de BLOUSSON-SÉRIAN – ARNOUX Marie-Jeanne, déléguée de CAZAUX-VILLECOMTAL représentée par MAILLARD Franck, suppléant - CASTAY Jean-Marc, délégué de HAGET représenté par TEULÉ Viviane, suppléante - ROBERT Olivier, délégué de LABÉJAN représenté par LACAZE Maryse, suppléante – MONFORT Karine, déléguée de LOURTIES-MONBRUN – MEILLON Jean-Luc, délégué de MARCIAC représenté par PESANDO Christophe, suppléant - MARGUERITTE David et LAPEZE Marie-Christine, délégués de MONLEZUN - BRONNER Michel, délégué de MONTESQUIOU représenté par DUPREZ Aurélie, suppléante CARAMBAT Monique, déléguée de PEYRUSSE-GRANDE - BALAGNA Franck et QUENTIN Nathalie, délégués de PONSAN-SOUBIRAN - BUCKVALD Estelle et POURQUET Marie-Christine, déléguées de SAINT-ARROMAN - MATHARAN Sandrine, déléguée de SAINT-JUSTIN représentée par BOURBON Claire, suppléante – LEFEVRE Christian, délégué de SCIEURAC-ET-FLOURÈS – COUREAU Gérard, délégué de TRONCENS représenté par LOUBERE Stéphanie, suppléante – SCAMANDRO Serge, délégué de VIOZAN représenté par MEZIERES Nathalie, suppléante.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PIQUE, déléguée titulaire de SAINT-OST.

Objet : Désignation des délégués élus locaux du CNAS.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents l'adhésion du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du C.N.A.S., chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et faire procéder à l'élection d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

- Madame Isabelle PIQUE est candidate pour représenter le collège des élus.

Vote des délégués : Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix

- Madame Stéphanie BOUREZ est candidate pour représenter le collège des agents.

Vote des délégués : Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix

Conformément au vote des délégués syndicaux,

La déléguée représentant le collège des élus sera Madame Isabelle PIQUE – Vice-Présidente

La déléguée élue parmi les agents du SMCD SUD sera Madame Stéphanie BOUREZ

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président, Francis DUPOUEY

La secrétaire de séance, Isabelle PIQUE

